**Randonnées convergentes – mobilité douce**

**AXE Bellegarde - Lajoux**

**Réunion de préparation à Chézery-Forens le 28 février 2011 à 18h30**

*Présents* :

- Françoise Ducret, Mairie Lancrans
- Guy Beaurepaire, Mairie Lancrans
- Christophe Marguet, Mairie Montanges
- Claude Lingot, Mairie Saint-Germain-de-Joux
- Monique Tomadon-Pillard, Mairie Confort
- François Garcon, Amis des souliers de Bellegarde
- Bernard Lançon, Amis des souliers de Bellegarde
- Patrick Leurier, Mairie Lélex
- Le Carre Jean-Louis, Mairie Lélex
- Ludivine Julliard, Amicale des jeunes de Chézery
- Céline Salvi, Office de tourisme Bellegarde
- Catherine Duraffourd, Mairie Chézery
- Alice Rouph, Présidente Amicale des sentiers chézerands
- Christian Vallet, Champfromier 2000
- Alain Vandamme, Mairie Chézery
- Philippe Bernasconi, Mairie Champfromier, Délégué au Parc
- Jean-Paul Picard, Mairie de Bellegarde (adjoint au sport)
- Jean Barras, Mairie Chézery
- Elodie Ducret, Le Grain de Sel
- Gilles Prost, Parc du Haut-Jura
- Françoise Thurel, Parc du Haut-Jura
- Marie Dauvergne, Parc du Haut-Jura
- Jean-Marie Perrot, Parc du Haut-Jura

*Excusés* : Bruno Ladet (CC Pays de Gex), Bruno Scher (Le Gabelou), Francis André

Personne contact pour la randonnée Bellegarde-Lajoux :

Françoise Thurel : f.thurel@parc-haut-jura.fr

**Rappel du projet :**

Dans le cadre de la révision de sa Charte, le Parc avait programmé trois manifestations publiques. Les deux premières se sont déroulées à l'automne 2008 et 2009, à la Maison du Parc à Lajoux. Il s'agit maintenant d'organiser la troisième manifestation pour fêter le renouvellement de cette Charte (décret ministériel attendu fin février 2011).

La date retenue par les élus du Parc se situe fin mai, du 26 au 29. La fête prévoit le déroulement suivant :

- Une journée festive le dimanche 29 mai à la Maison du Parc à Lajoux (expositions, animations, marché…) avec la réalisation d'une œuvre artistique, symbole de la Charte.
- Des randonnées convergentes de 3 à 4 jours aux départs des différentes villes portes du Parc et de Moirans-en-Montagne, soit 6 parcours, pour rejoindre la Maison du Parc à Lajoux le 29 mai à 15h30. Ces randonnées convergentes, accompagnées de techniciens du Parc, devront être l'occasion d'échanges et de découvertes (patrimoines naturels et culturels). Elles viseront aussi à valoriser l'écomobilité, un des axes forts de la nouvelle Charte, en proposant des étapes pédestres, à vélo, à VTT, et l'usage des transports en commun (train, bus). Enfin, les participants porteront d'une étape à l'autre, un élément qui viendra s'insérer, symboliquement, dans l'œuvre artistique à la Maison du Parc à Lajoux le dimanche.

L'objectif de cette réunion était donc de travailler aux parcours et aux découvertes à proposer au public de Bellegarde à Lajoux, en 3 étapes successives. Ce programme devra être définitif début avril pour la déclaration en Préfecture et les outils de communication.

**Conditions générales de participation aux randonnées :**

Le Parc assure l'accompagnement et engage sa responsabilité comme maître d'ouvrage. Françoise Thurel, chargée de mission tourisme au Parc est responsable de ce parcours, avec Muriel Vercez, architecte, Marie Dauvergne, éducation à l'environnement, Jean-Marie Perrot, gestion et Véronique Tinguely, secrétaire. Le Parc assure aussi les retours au point de départ et la déclaration de manifestation en préfecture.

La participation du public est gratuite, par contre, les pique-niques, les boissons, les hébergements éventuels (notamment pour les personnes souhaitant suivre l'ensemble des étapes) et leurs réservations sont à la charge des participants. Le niveau de difficulté et l'équipement nécessaire seront précisés (chaussures de marche, casquettes, gourde…) pour chaque parcours à travers les outils de communication.

Le grand public sera invité à faire part de son intention de participer à une ou plusieurs étapes afin d'évaluer la logistique (transport et accueil dans les villages). Les étapes se veulent ouvertes au plus grand monde afin de favoriser les échanges et la découverte.

Une étape peut n'être parcourue qu'en partie (demi-journée par ex), le retour en fin de matinée étant par contre à la charge des participants.

**Particularités du parcours Pays de Gex à Lajoux**

Le Parc peut mettre à disposition une quinzaine de ses vélos électriques le vendredi 27 mai.

Le service de transport de la Régie de l'Ain dessert la vallée de la Valserine et offre des possibilités pour faciliter l'organisation des retours des participants.

**Les étapes suivantes sont validées par les participants :**

**Étape 1 - Jeudi 26 mai : Un tour en ville de Bellegarde, pour découvrir le circuit patrimoine de la ville**

**Cette découverte peut notamment intéresser des scolaires.**

☞ **Points à régler** :

- Horaire et point de départ

écoles volontaires (Lélex – Chézery ?)

- Stockage des vélos électriques dans l'ancienne gare de Bellegarde

**Étape 2 - Vendredi 27 mai, de Bellegarde à Chézery-Forens, en vélo, type VTC ou VTT, dont 15 vélos électriques du Parc**

**Parcours de 20 km, 500 m de dénivelé**

- Départ : Bellegarde (gare)
- Voie du tram par Confort
- Gare de la Mulaz, Pont du Moulin des Pierres
- Montanges
- Champfromier (pique-nique au camping avec recharge des batteries possibles)
- Rencontre avec José Le Piez, chargé de réaliser des sculptures pour l'itinéraire de découverte « Au fil de la Valserine »
- Tunnel de Domplomb, voie du tram,

- Forens
- Chézery, visite du village (ancienne Abbaye), de la fromagerie et animation musicale au camping (Fanfare l'Echo de la Valserine de Chézery),
- Retour en vélo à Bellegarde (voir lieu et durée d'entrepôt des vélos électriques)

☞ **Points à préciser** :

- Horaires (départ) et à Chézery
- Stockage des vélos à Chézery pendant visite
- Participation de Madame Rinaldi (à contacter par le Parc)
- Monsieur Barras propose de prendre les contacts avec la Fanfare, le camping, la coopérative fromagère et le Président de la Société de pêche La Gaule de la Valserine.

**Étape 3 - Samedi 28 mai, de Chézery-Forens à Lélex**

**Parcours de 13 km, 500 m de dénivelé**

**Les participants à cette étape seront invités à prendre le bus à Lélex à 8h45, pour rejoindre le départ à Chézery à 9h12**. Ils retrouveront ainsi leurs voitures à leur arrivée.

- départ devant la mairie
- Fontaine Bénite, Moulin Thomas
- Noire Combe (Chevrier, habitat)
- Pont du Diable, Pont du Rouffy, Lac du Creux (thème rivière avec pêcheur ?)
- site du Niaizet (installation des sculptures sonores de « Au fil de la Valserine »
- Lélex (visite de l'Atelier des lapidaires de la Valserine)

☞ **Points à préciser** :

- Participation de représentant de la pêche
- accueil à Lélex : lieu : salle des fêtes ?
- Monsieur Le Carré, élu de Lélex propose de contacter le centre de phytothérapie, M. Grosgurin de l'Atelier des Lapidaires et Mme Vacher. Un accueil du groupe sera pris en charge par la mairie.

**Étape 4 - Dimanche 29 mai, Lélex à Lajoux,**

- **Parcours de 13 km, 350 m de dénivelé**
    - **Départ Mairie de Lélex**
    - le Moulin Neuf
    - la Pralouse, Croaby (thème gestion forestière forêt avec Bertrand Monot du CRPF Franche-Comté)
    - Cariche et Les Platières (pique-nique et intervention de Stéphane Gros, agriculteur)
    - Retour à Lélex en bus

**Communication Fête de la Charte**

Le Parc assure la communication (presse, affiches, internet…) de l'ensemble des événements organisés pour la Fête de la Charte. Par contre, il pourra s'appuyer sur les bulletins municipaux et intercommunaux dès lors que les collectivités en sont d'accord. Les OT seront également mis à contribution pour relayer l'information.

Les inscriptions seront prises du 1er au 20 mai.

L'ensemble des informations du programme sera finalisé fin mars.

**Autres remarques générales** :

Pour simplifier l'organisation et la compréhension du programme des randonnées convergentes, l'idée de proposer un parcours pédestre entre Champfromier et Chézery en « parallèle » au parcours vélo du vendredi via Les Isles n'a pas été retenue.

**Liste des communes concernées** (9) : Bellegarde-sur-Valserine, Lancrans, Confort, Montanges, Champfromier, Chézery-Forens, Lélex, Giron, Saint-Germain-de-Joux.

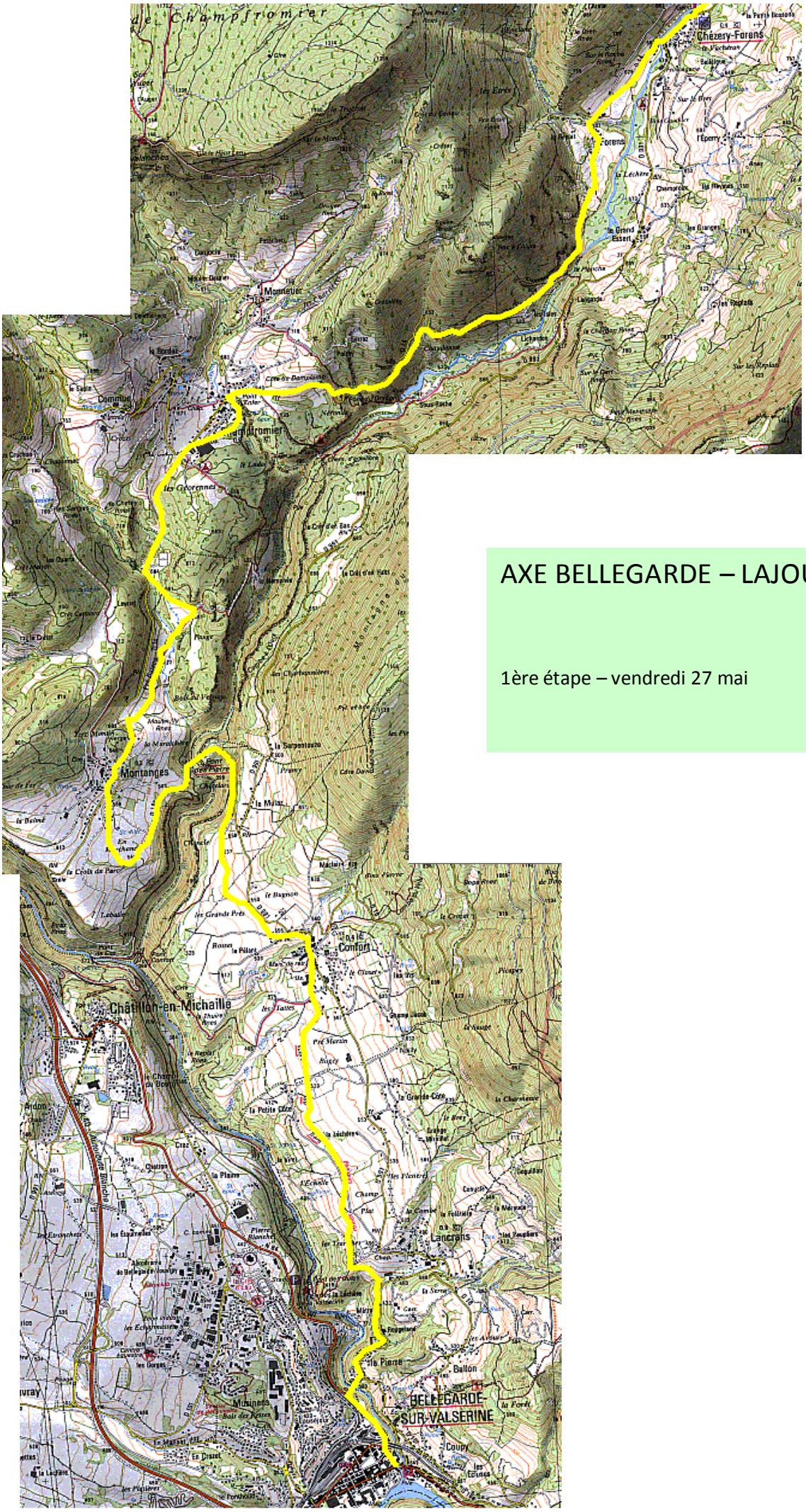


# AXE BELLEGARDE – LAJOUX

1ère étape – vendredi 27 mai

# AXE BELLEGARDE – LAJOUX

2ème étape – samedi 28 mai

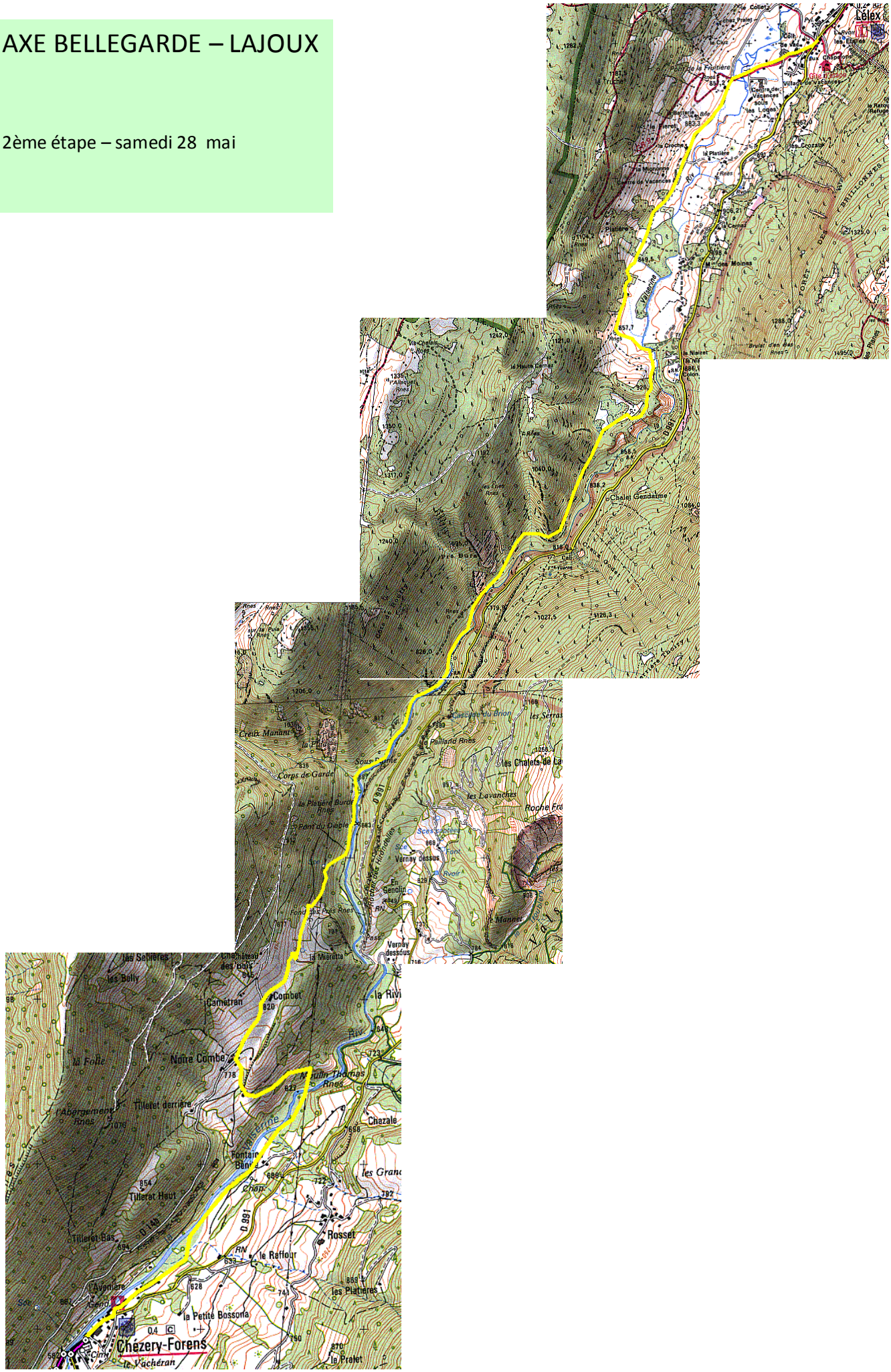

# AXE BELLEGARDE – LAJOUX

3ème étape – dimanche 29 mai

Lélex à Lajoux (à pied)
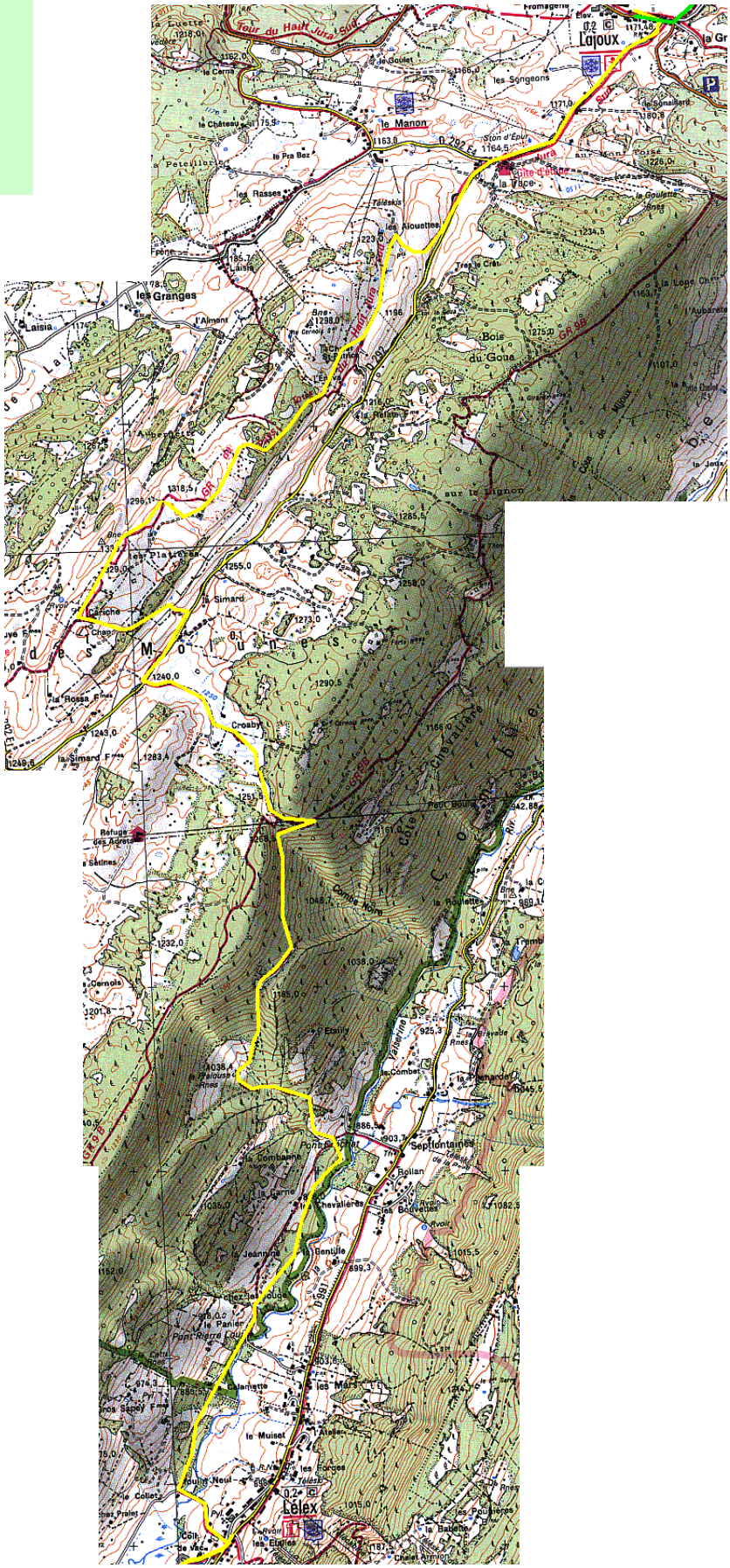
13 km, 350 m de dénivelé